

Assurance EIP avec volet assurance Branche 21 et volet assurance Branche 23

En bref

Belfius Business Manager Flex est un Engagement Individuel de Pension sous la forme d'une assurance-vie, commercialisée par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurance de droit belge, agréée sous le n°37 pour exercer les activités «Vie». Le contrat peut être souscrit par une société au bénéfice de son ou ses dirigeants en vue de la **constitution d'un capital pension**. Les primes payées peuvent être comptabilisées dans les charges pour les besoins de l'impôt des sociétés, mais dans certaines limites (la «règle des 80%»).

Vous pouvez aussi opter pour un **capital minimum en cas de décès**.

Des **garanties complémentaires** sont par ailleurs possibles en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident du chef d'entreprise.

Pour la constitution de la réserve destinée au(x) chef(s) d'entreprise, il est possible d'investir la(les) prime(s) dans une assurance Branche 21, dans une assurance Branche 23, ou selon une libre répartition entre ces deux assurances.

L'assurance Branche 21 offre un taux d'intérêt garanti ainsi que la garantie du capital.

Via l'assurance Branche 23, vous investissez dans différents fonds de tiers réputés, par l'intermédiaire de fonds d'investissement internes. Cette assurance présente un potentiel de rendement intéressant. Il s'agit d'un contrat sans protection du capital ni rendement garanti. Le choix s'étend actuellement à 19 fonds:

- 5 fonds d'actions: BI Templeton Asian Smaller Co A EUR, BI BlackRock Global Funds European A2, BI Robeco US Large Cap Equities D, BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR, BI Invesco Pan European Structured Eq A.
- 3 fonds obligataires: BI Fidelity F Emerging Market Debt A acc, BI Templeton Glob. Total Return Fund A EUR H1
- 11 fonds mixtes: BI Carmignac Patrimoine A, BI Ethna Fund Aktiv T, BI JPMorgan Global Income Fund A (acc) EUR, BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR, BI Flossbach v Storch – Multiple Opp II RT, BI Ethna Dynamisch T, BI Invesco Global Income Fund, BI Capital Group Global allocation Fund H, BI R Valor, BI Allianz Dynamic MA Strategy 75, BI Echiquier Arty
- 1 fonds monétaire: BI Money Market Euro.

La valeur de ces fonds est libellée en euros.

Vous trouverez à la page suivante davantage d'informations sur la politique d'investissement des différents fonds. belfius.be propose des informations détaillées concernant la composition des fonds, leur stratégie d'investissement, leur classe de risque et leur valeur d'inventaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur cette assurance dans la fiche produit détaillée, dans les conditions générales et le règlement de gestion des fonds

Une assurance flexible en vue de la constitution d'un capital pension pour le chef d'entreprise, avec une prime déductible pour la société.

■ Rendement potentiel supplémentaire via un choix de fonds

L'assurance vous permet de choisir le risque que vous souhaitez prendre en investissant le capital. Une partie des primes nettes versées peut être investie dans une assurance Branche 21 à taux d'intérêt garanti. Le taux est garanti par versement jusqu'à la fin du contrat; il diffère selon la durée restant à courir jusqu'à la date finale du contrat. Vous pouvez investir une autre partie des primes nettes dans une assurance Branche 23, par l'intermédiaire des fonds d'investissement internes qui investissent dans des produits de gestionnaires de fonds renommés. Ces fonds sont sélectionnés sur la base de leur performance passée et pour le potentiel d'accroissement intéressant qu'ils offrent dans les conditions actuelles du marché. Ces fonds présentent un beau potentiel de rendement. Le rendement et le capital de ces fonds ne sont pas garantis.

■ Atouts fiscaux

Votre société paie les primes. Celles-ci sont **déductibles en tant que charges dans le chef de la société**, dans les limites de la règle des 80%. Vous pouvez aussi verser des primes pour les années antérieures via un «Backservice».

De plus la réserve constituée reste acquise en cas de démission ou licenciement d'un dirigeant, de fusion ou de faillite de la société.

Au terme du contrat, vous percevez une rémunération différée sous la forme d'un capital pension unique. Il n'y a donc pas de taxation annuelle à l'impôt des personnes physiques, et les primes versées ne sont pas soumises aux cotisations sociales. Le capital payé fait l'objet d'un impôt unique relativement bas (voir les détails au verso).

■ Un investissement flexible

Moyennant l'application de la règle des 80%, la ou les primes maximales sont versées suivant la **périodicité choisie** (p. ex. chaque mois, chaque trimestre, tous les six mois, une fois par an). Votre société peut aussi verser moins que le maximum en fonction des liquidités dont elle dispose et/ou de son bénéfice annuel afin d'optimiser l'impôt des sociétés. Le «backservice» permet de tirer plus tard encore le meilleur parti de la déduction fiscale suivant la règle des 80%.

Par exemple, en fonction de la situation du marché ou de l'horizon d'investissement, vous pouvez **déterminer la part de la prime à investir dans l'assurance Branche 21 et dans l'assurance Branche 23**. À l'intérieur du volet Branche 23, il est possible de choisir la pondération de chaque fonds. Belfius propose 2 portefeuilles types, mais la composition du portefeuille est libre.

Vous pouvez modifier la répartition entre l'assurance Branche 21 et l'assurance Branche 23 à tout moment, de même que la pondération des différents fonds dans l'assurance Branche 23. Cela s'applique à **toute la réserve acquise** ainsi qu'aux **nouveaux versements**. Vous pouvez p. ex. convertir (partiellement) la réserve de la Branche 23 en assurance Branche 21 pour **préserver les bénéfices réalisés par les fonds d'investissement de l'assurance Branche 23**. Une autre possibilité consiste à transférer les bénéfices vers des fonds plus défensifs ou vers le fonds monétaire de l'assurance Branche 23. Dans un premier temps, le transfert (partiel) de la réserve entre l'assurance Branche 21 et l'assurance Branche 23, ou inversement, ainsi qu'entre les fonds de l'assurance Branche 23 n'est pas possible.

Par ailleurs, tout contrat EIP peut être entièrement façonné sur mesure.

■ Possibilité de financement immobilier

À certaines conditions, vous pouvez demander une **avance** sur le contrat EIP (uniquement sur le volet assurance Branche 21) pour acheter, construire ou transformer un bien immobilier. Le contrat peut aussi être donné en **gage** d'un crédit immobilier. Cela ouvre ici encore de nombreuses possibilités d'optimisation fiscale.

■ Garanties complémentaires

Des garanties complémentaires peuvent être souscrites, moyennant des primes déductibles dans le chef de la société. Vous pouvez p. ex. prévoir une **garantie complémentaire décès**: un capital déterminé est payé à un ou plusieurs bénéficiaires en cas de décès avant la fin du contrat. Vous pouvez aussi vous protéger des conséquences financières d'une **incapacité de travail pour cause d'accident ou de maladie**. Ces garanties complémentaires apportent une plus grande sérénité.

■ Protection de vos héritiers

Si vous veniez à décéder avant la date d'échéance, la réserve du contrat, éventuellement majorée d'un capital décès complémentaire, sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Cette assurance vous ouvre donc de larges possibilités de **planification successorale en cas de décès prématuré**.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire un contrat Belfius Business Manager Flex dans votre agence **Belfius**.

Plus d'infos sur Belfius Business Manager Flex

FRAIS

Frais d'entrée

Maximum 6% sur chaque prime.

Commission de rachat

En cas de rachat (total ou partiel) de la réserve, autorisé à partir de l'âge de 60 ans, la compagnie demande une commission de rachat de 5% ainsi que, pour ce qui concerne le volet Branche 21, une possible indemnité conjoncturelle de sortie (comme spécifié dans les Conditions Générales).

La commission de rachat de 5% est réduite à 4%, 3%, 2% ou 1% selon que l'opération est effectuée dans la 4^e, la 3^e, la 2^e ou la dernière année avant la date de fin contractuelle, et elle n'est jamais inférieure à 75 euros (indexé, base 1988 = 100).

Frais en cas de transfert de fonds d'investissement internes dans le volet Branche 23

Chaque transfert entraîne des frais à hauteur de 1% de la valeur transférée.

Une fois tous les 12 mois, un transfert peut être exécuté sans frais.

Frais en cas de transfert de la Branche 21 à la Branche 23 ou inversement

Chaque transfert entraîne des frais à hauteur de 1% de la valeur transférée.

Durant les 5 dernières années du contrat, 1 fois tous les 12 mois, un transfert peut être exécuté sans frais du volet Branche 23 au volet Branche 21.

En cas de transfert du volet Branche 21 au volet Branche 23, la compagnie pourra demander une indemnité conjoncturelle de transfert interne comme spécifié dans les Conditions Générales.

Frais de gestion:

- Assurance Branche 21: 0,01%/mois sur la réserve acquise.
- Assurance Branche 23: maximum 0,75%/an pour les fonds d'actions, maximum 0,55% par an pour les fonds mixtes, maximum 0,35%/an pour les fonds obligataires. Ces frais sont imputés par l'assureur et calculés sur la valeur d'inventaire. L'assureur ne comptabilise pas de frais de gestion sur le fonds de liquidités.

ASPECTS FISCAUX:

- Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et est susceptible d'évoluer à l'avenir.
 - Taxe de 4,4% (9,25% en cas d'incapacité de travail) sur la prime versée.
 - Avantage fiscal moyennant le respect des conditions légales et dans la mesure où les capitaux générés en cas de vie (obtenus via les primes), exprimés en intérêts annuels et pension légale comprise, ne dépassent pas 80% du dernier salaire brut normal, compte tenu d'une durée normale de l'activité professionnelle.
 - Cotisation Wijninckx: une cotisation spéciale de sécurité sociale de 3% sera due dès que la somme de la pension légale et de la pension complémentaire dépasse l' "objectif de pension".
 - Paiements de pension:
 - Cotisation INAMI 3,55%: sur le montant total versé
 - Cotisation de solidarité de 0% à 2%: sur le montant total versé
 - Capital versé à partir du 1-7-2013, constitué par les cotisations de la société: impôt de 20%* à 60 ans, 18%* à 61 ans, 16,50% à partir de 62 ans, 10%** sous conditions à partir de l'âge légal de la pension (actuellement 65 ans) (+ taxes communales). Un précompte professionnel sera retenu.
 - Participation bénéficiaire/répartition bénéficiaire (assurance Branche 23) exonérée de l'impôt des personnes physiques moyennant le respect des conditions légales
 - Paiement sous forme de rente: outre la taxe ci-dessus, précompte mobilier de 30% sur 3% du capital déclaré
 - Paiement en cas de décès:
 - Cotisation INAMI 3,55%: sur le montant total versé
 - Cotisation de solidarité de 0% à 2%: sur le montant total versé
 - Capital constitué par les cotisations de la société: impôt de 16,5% ou sous conditions 10%** (+ taxes communales). Un précompte professionnel sera retenu.
 - Participation bénéficiaire/répartition bénéficiaire exonérée de l'impôt des personnes physiques moyennant le respect des conditions légales.
 - Paiement sous forme de rente après retenue de l'impôt sur le capital: outre la taxe ci-dessus, précompte mobilier de 25% sur 3% du capital déclaré.
 - Droits de succession.

* 16,5% si paiement au moment de la pension légale

** pour autant que le dirigeant bénéficiaire (en cas de vie) ou que le dirigeant décédé soit resté actif professionnellement jusqu'à l'âge légal de la pension. Aujourd'hui, l'âge légal de la pension est de 65 ans; celui-ci sera relevé à 66 ans à partir de février 2025 et 67 ans à partir de février 2030. Tous droits, impôts ou taxes actuels ou futurs, applicables à ce contrat ou dus à l'occasion de son exécution, sont à la charge du preneur d'assurance ou de l'assuré ou des bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FONDS DE LA BRANCHE 23

BI Templeton Asian Smaller Co A EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Templeton Asian Smaller Companies Fund A Acc EUR (ISIN: LU0390135415) qui vise un accroissement du capital à long terme et investit principalement dans les actions cessibles et dans les certificats de dépôt de small-caps (petites capitalisations de moins de 2 milliards USD) qui sont établies en Asie et/ou qui déploient une part importante de leurs activités dans cette région. L'Asie regroupe, sans que cette liste soit limitative, les pays suivants: Bangladesh, Cambodge, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, etc.

BI BlackRock Global Funds European A2

Politique d'investissement: le fonds d'investissement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds European A2 (ISIN: LU0011846440). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. L'Europe désigne ici tous les pays européens, y compris le Royaume-Uni, l'Europe de l'Est et les pays de l'ex-Union soviétique.

BI Invesco Pan European Structured Eq A

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Invesco Funds-Invesco Pan European Structured Equity Fund A Acc (ISIN: LU0119750205). L'objectif d'investissement du fonds est la croissance du capital à long terme. Le fonds a pour but d'investir principalement dans des actions de sociétés européennes ou des sociétés qui sont actives en Europe. Le fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indicateur de référence.

BI Robeco US Large Cap Equities D EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Robeco US Large Cap Equities D EUR (ISIN: LU0474363974), qui investit à son tour dans de grandes entreprises aux États-Unis. Ce fonds se compose principalement d'actions affichant une capitalisation supérieure à 2 milliards USD. Son objectif est de prendre des positions quand les marchés s'orientent à la hausse et de conserver le capital quand ceux-ci baissent, au moyen d'une gestion active des risques.

BI Aberdeen Global Japanese Eq F A2 EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Aberdeen Global Japanese Equity Fund A2 Acc EUR (ISIN: LU0476876759). Ce fonds a pour vocation d'offrir un accroissement du capital à long terme en investissant dans des sociétés situées ou ayant des activités au Japon, cotées en Bourse. Le risque de change est couvert.

BI Fidelity F Emerging Market Debt A Acc

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Fidelity Funds Emerging Market Debt A Acc EUR (ISIN: LU0238205289) et vise à réaliser des rendements et un accroissement du capital, en investissant principalement (au moins 70% des actifs) dans des titres de créance émanant de marchés émergents dans le monde entier. Le fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres, dont les instruments de dette de marchés locaux, des titres à taux fixe, des actions et des obligations d'entreprise d'émetteurs évoluant sur un marché émergent ainsi que dans des obligations de moindre qualité. Les investissements se cantonnent, mais pas exclusivement, à l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Europe de l'Est (Russie comprise) et le Moyen-Orient.

BI Templeton Glob. Total Return A Eur H1

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Templeton Global Total Return A Acc EUR H1 (ISIN: LU0294221097). Le fonds a pour objectif de maximiser la performance globale de l'investissement en visant l'appréciation de la valeur de ses placements en USD et en réalisant des gains de change à moyen et long terme. Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de créance et d'obligations à taux fixe et variable (y compris des titres de bonne qualité et de qualité inférieure à «investment grade») émis par des États, des entités publiques et des sociétés du monde entier, ainsi que dans certains instruments financiers dérivés à des fins de couvertures. Le risque de change de la valeur d'unité en USD convertie en euro est couvert. La durée du portefeuille est gérée activement.

BI JPMorgan Global Income A (acc) EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds JPMorgan Investment Funds Global Income Fund A Acc EUR (ISIN: LU0740858229). Le fonds cherche à offrir un revenu régulier en investissant, à l'échelle mondiale, essentiellement dans un portefeuille de titres générateurs de revenus et en ayant recours aux instruments financiers dérivés. Le fonds investira essentiellement dans des titres de créance, des actions et des fonds d'investissement immobiliers (REIT). Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. Le fonds peut

également investir dans d'autres actifs tels que, entre autres, des titres convertibles et des contrats de change à terme. Le fonds peut investir dans des titres de créance de catégorie inférieure à «investment grade» et des titres non notés.

BI Carmignac Patrimoine A EUR acc

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans Carmignac Patrimoine A Acc EUR (ISIN: FR0010135103). Le fonds est un fonds «diversifié» dont les moteurs de performance sont les suivants: Les actions: le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). Les produits de taux: l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds est au moins «Investment Grade». Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

BI BlackRock GF Global Allocation A2 EUR

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BlackRock Global Funds – Global Allocation A2 EUR (ISIN: LU0171283459). Le fonds vise à optimiser le rendement en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds. Le fonds investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.

BI Ethna - Dynamisch T

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna Dynamisch T (ISIN: LU0455735596). La politique d'investissement du fonds vise principalement à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres fonds et des dépôts à terme. L'investissement dans des certificats représentatifs de marchandises (p. ex. métaux précieux, matières premières) ne doit, à cet égard, pas excéder 20% de l'actif du fonds. La part des actions, des fonds en actions et des titres assimilés à des actions s'élèvera en principe à 70% au maximum de l'actif du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («produits dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Ethna Aktiv T

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Ethna AKTIV T LU0431139764). L'objectif principal du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en euros, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, de sécurité du capital et de liquidité de l'actif du fonds. Le fonds investit son actif dans des titres de toutes sortes, parmi lesquels figurent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et des dépôts à terme. La part en actions, fonds en actions et titres assimilables à des actions ne doit pas dépasser au global 49% de l'actif net du fonds. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. L'acquisition est principalement axée sur des actifs d'émetteurs ayant leur siège dans un État membre de l'OCDE. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers, dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («produits dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Flossbach v Storch - Multiple Opp II RT

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II RT (ISIN: LU1038809395). L'objectif de ce fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du fonds en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres produits structurés (des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Maximum 20% des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux. L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du fonds. Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs («dérivés») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

BI Invesco Global Income Fund

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Invesco Global Income Fund (ISIN: LU1097688714). Le Fonds a pour objectif de générer un rendement et une appréciation du capital sur le moyen à long terme. Le Fonds entend investir principalement dans des titres de créance (y compris des titres émis par des sociétés et des gouvernements), dont des obligations contingentes convertibles, ainsi que dans des actions de sociétés des quatre coins du monde. Le Fonds entend s'exposer à des titres de

créance notés «investment grade» (de qualité supérieure) et «non-investment grade» (de qualité inférieure), y compris des titres de créance en difficulté (titres en difficulté). Le Fonds fait un usage intensif des produits dérivés (instruments complexes) pour (i) réduire le risque et/ou générer du capital ou des revenus supplémentaires, et/ou (ii) atteindre ses objectifs d'investissement en produisant des effets de levier variables (c'est-à-dire en prenant une exposition au marché supérieure à sa valeur liquidative). Dans le respect de ses objectifs, le Fonds fait l'objet d'une gestion active sans qu'aucune contrainte ne lui soit imposée par un indice de référence. Tout revenu découlant de votre investissement sera réinvesti.

BI Capital Group Global Allocation Fund

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI Capital Group Global Allocation Fund (ISIN: LU1006076381). Le fonds cherche à atteindre trois objectifs équilibrés: une croissance du capital à long terme, la conservation du principal et un revenu actuel en investissant en actions et obligations ainsi que dans d'autres titres à revenu fixe du monde entier. Le fonds investit principalement dans des actions cotées et des obligations de qualité supérieure émises par des émetteurs privés et gouvernementaux, mais aussi dans d'autres titres à revenu fixe admis à la cote officielle ou négociés sur d'autres marchés réglementés. Le fonds n'utilise pas la vente à découvert ou l'effet de levier. Ce fonds est susceptible de ne convenir qu'aux investissements à long terme.

BI R Valor

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds BI R Valor (ISIN: FR0011253624). OPCVM de classification «diversifié», la SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur 'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence. La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants: une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasimonopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

BI Allianz Dynamic MA Strategy 75

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Allianz Dynamic MA Strategy 75 (ISIN: LU1594335520). Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les marchés d'actions mondiaux et les marchés obligataires et monétaires européens en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25% d'instruments des marchés obligataires européens. Nous investissons au moins 70% des actifs du Compartiment dans des Actions (titres de participation) et/ou des obligations et/ou d'autres catégories d'actifs tels que décrits dans l'objectif d'investissement. Nous pouvons investir jusqu'à 30% des actifs du Compartiment sur les Marchés émergents. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des ABS et/ou MBS. Nous pouvons investir jusqu'à 20% des actifs du Compartiment dans des OPCVM et/ou OPC. Jusqu'à 100% des actifs du Compartiment peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 20% des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif. La durée des actifs du Compartiment (sur le niveau de la VNI) devrait s'établir entre moins deux ans et plus dix ans.

BI Echiquier Arty

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Echiquier Arty (ISIN: FR0010611293). Echiquier ARTY est un fonds qui recherche la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marches actions. Le gérant du fonds cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement. L'indice composite 25% MSCI Europe+ 25% EONIA+ 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier ARTY. Il est utilisé uniquement à titre indicatif et est calculé en euros et dividendes réinvestis. La gestion du fonds s'appuie sur une gestion «bond picking» pour les taux et sur une gestion «stock picking» pour les titres et repose sur une gestion discrétionnaire:

- Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions françaises et européennes de tout secteur d'activité, principalement des valeurs de rendement. Il est exposé en actions dans la limite de 50% maximum de l'actif net à travers des investissements en direct ou en instruments financiers.
- Sur les produits de taux, le fonds est exposé au minimum à hauteur de 40% de son actif en titres obligataires ou titres de créances négociables. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences. La part des titres obligataires dont la notation est inférieure à BBB- ou considérés comme tels par l'équipe de gestion (titres réputés spéculatifs) ou ne bénéficiant pas d'une notation ne pourra pas dépasser 35% de l'actif net. Le fonds investit dans des titres obligataires de la zone OCDE, avec 10% maximum hors OCDE.

BI Candriam Money Market Euro (Fonds de Cash)

Politique d'investissement: le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans les instruments monétaires, du cash, des instruments financiers et des fonds obligataires d'une durée résiduelle d'un an maximum ou dont le taux est révisable au moins annuellement ainsi que dans les certificats de trésorerie. Les émetteurs d'instruments monétaires et d'obligations affichent au moins une notation de A2/P2 (Standard & Poor's) ou l'équivalent de cela (des émetteurs de bonne qualité). Les investissements sont libellés en EUR, ainsi que dans les devises des pays membres de l'O.C.D.E. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Le fonds est un compte d'attente. En cas de bénéfices, les réserves des fonds ci-dessus peuvent p. ex. être automatiquement (partiellement) transférées dans ce fonds. Ce fonds n'a pas pour vocation de réaliser un rendement élevé.

PROFIL RISQUE PRODUIT



Balanced



Dynamic

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/approcheinvestissements.

Consultez votre spécialiste en investissements. Il évaluera avec vous vos connaissances et votre expérience en matière financière, vos objectifs et votre horizon d'investissement ainsi que votre situation financière. En fonction de votre appétit de risque vous décidez vous-même dans quels fonds vous investissez.

RISQUES

Un investissement dans le contrat d'assurance-vie Belfius Business Manager Flex peut comporter les risques suivants:

- **Risque de taux d'intérêt:** ce risque porte sur l'assurance Branche 21 ou sur les fonds Branche 23 qui investissent (partiellement) en obligations. Lors d'un rachat, il est possible de subir une perte de valeur en cas de hausse des taux du marché. Dans l'assurance Branche 21, la perte de valeur est seulement possible si le retrait intervient à un moment où des frais de sortie ou une indemnité de sortie conjoncturelle sont portés en compte. Une baisse des taux du marché peut en revanche générer une plus-value dans un fonds.
- **Risque de change:** ce risque porte surtout sur les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit aussi dans une devise étrangère (non couverte par rapport à l'euro) et que cette devise n'a pas évolué favorablement, cela exerce un impact négatif sur la valeur du fonds à la conversion en euro. En revanche, si l'évolution de la devise est favorable, le cours de change produira une plus-value.
- **Risque de capital:** dans les fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé lors du retrait à la suite de la situation financière et économique sur les marchés. L'envergure du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds.

Dans l'assurance Branche 21, il est possible que le capital investi et/ou les intérêts ne soient pas ou pas entièrement remboursés en cas de faillite de la compagnie d'assurance Belfius Insurance. Les sommes versées dans l'assurance Branche 21 ne relèvent pas du régime légal belge de garantie des dépôts à concurrence de 100.000 euros /personne/entreprise d'assurance.

- **Durabilité:** Au niveau de l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement : Les risques en matière de durabilité ne sont pas intégrés, ou ne le sont pas de manière systématique dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire du fonds lors du processus de sélection d'actifs financiers. Il est néanmoins possible que, de temps en temps et de façon discrétionnaire, le gestionnaire du fonds prenne en considération les risques en matière de durabilité lors de la sélection, l'acquisition ou la cession d'un instrument financier. Le fait qu'il ne soit pas tenu compte des risques en matière de durabilité, ou pas systématiquement dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire de du fonds est susceptible d'impacter négativement le rendement des actifs financiers en portefeuille.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont priés de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la fiche produit, des conditions générales et du règlement de gestion des fonds d'investissement internes. Ces documents sont mis gratuitement à disposition dans les agences Belfius, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be.